

## Chapitre AVENIR (réalisé par le collectif56)

### Nécessité de se former et de revoir les qualifications à la hausse pour des prises en charge de + en + complexes.

Notre lutte contre la casse de la CCN66 n'est pas que catégorielle...Elle nous amène à ré-affirmer nos valeurs, à expliquer ce qu'est notre travail pour que les employeurs entendent que leur projet - qui ne vise qu'à rationaliser les coûts - est contraire à notre éthique.

Le travail social prend en compte la situation de personnes exclues, souvent ignorées des mouvements de notre société. Nos missions visent leur émancipation et leur promotion.

Pour cela, il nous faut :

- prendre en compte leur parcours,
- créer une dynamique relationnelle,
- personnaliser le lien,
  - reconnaître leurs besoins, leurs demandes (*parfois loin d'être explicites*), leurs attentes,
  - reconnaître leurs compétences, les soutenir et tenter de les développer au moyen de l'action éducative
- poser un diagnostic,
- et élaborer des stratégies pour tenter d'initier le changement, ...tout cela alors que nous sommes régulièrement aux prises avec des parcours traumatiques doublés de précarité et de misère sociale.

Nous travaillons sur du « singulier », du « complexe »...et sommes souvent dans des « entre-deux »...entre assistance et émancipation...

Nous tentons d'aider sans assister, de soutenir sans dominer...

Par conséquent, pour élaborer nos pratiques dans des contextes aussi subtils, il est nécessaire de **produire de l'analyse** et de **se former toujours plus**.

Le travail d'équipe est indispensable car c'est le meilleur antidote contre la subjectivité et l'abus de pouvoir. Mais sera-t-il encore possible quand les salaires seront « **individualisés** » à l'instar de ce qui se passe dans le secteur marchand ? Quand la **rivalité** et la **concurrence** entre salariés - qui seront sans nul doute les conséquences directes de ces « salaires au mérite » - viendront remplacer les valeurs de **collaboration** et de **solidarité** qui sont elles, le fondement de tout travail collectif ?

De plus en plus, des notions empruntées au secteur industriel et marchand envahissent le secteur social... Or une chose est sûre : quand nous modifions notre langage sur le travail, c'est notre travail qui se modifie en profondeur.

Nous sommes des **travailleurs sociaux** et non pas des **coach**, nous défendons notre fonction et notre culture et refusons hardiment qu'elle devienne une culture d'entreprise avec son culte de la performance.

## **Face aux lois 2002-2007 qui viennent recadrer et contraindre nos missions, quelle posture adopter ? Comment passer d'une logique managériale à une charte éthique ?**

**La loi du 02/01/2002** place l'utilisateur et sa famille au centre des dispositifs et impose une prise en charge personnalisée.

On y retrouve des principes d'accueil, d'égalité, de respect des usagers, de transparence qui font parties des valeurs premières du travail social. Cette loi oblige les services à dérouler leurs modes opératoires, ce qui génère plus de lisibilité et permet un auto-contrôle intéressant. Travailler à partir de références communes, c'est, tout comme le travail d'équipe au quotidien, une façon d'éviter les abus, les dérives.

Il nous faut « rendre compte », « évaluer », utiliser au mieux l'argent public...et des « évaluateurs externes » viendront juger notre utilité sociale.

Mais :

Attention à ne pas donner priorité à la forme plutôt qu'au fond, aux résultats immédiats et mesurables plutôt qu'au travail en profondeur, au quantitatif plutôt qu'au qualitatif... « Procédures », « référentiels », « recommandations de bonnes pratiques » peuvent finir par « standardiser » des façons de faire, dans un contexte loin d'être « standard ». L'intervention éducative ne peut pas être « normalisée ». Elle doit pouvoir s'adapter en permanence à des réalités toujours en mouvement.

**En 2007**, la loi sur la prévention de la délinquance d'une part et celle sur la protection de l'enfance viennent se télescoper.

La loi relative à la prévention de la délinquance laisse entendre qu'un jeune « en danger » devient « un jeune dangereux » dont il faut se protéger...C'est à dire qu'avant de protéger ses enfants, la société va d'abord regarder si l'enfant n'est pas nocif pour elle... Or, ne doit-elle avant tout agir sur les causes sociales de la délinquance ? Les dysfonctionnements sociaux n'incombent pas seulement aux familles ou aux jeunes comme on voudrait actuellement le faire croire...(Salauds de pauvres !)...

Avec la loi sur la Protection de l'enfance, les Conseils Généraux, (*désormais chefs de file de la protection de l'enfance*), contrôlent à eux seuls, la qualité éducative des associations et leurs budgets. Le danger du regard unique est là ...

Ils pourront, selon leurs choix politiques, afficher soit le primat de l'éducatif, soit le primat du répressif.

Puisqu'ils disposent maintenant de nouveaux pouvoirs, ils auront la possibilité de regrouper, créer, fusionner, concentrer les services au détriment de la qualité et de la proximité.

On assistera alors à la disparition d'associations, à l'absorption des petites par les grosses, et au final, à la sévère diminution de propositions d'aide aux personnes les + vulnérables, tout cela au nom de la pression économique...

Donc, portons nos valeurs... et ne soyons pas de simples « prestataires de services » du CG...

Nos associations ont une mission politique, elles proviennent de l'humanisme et de la solidarité citoyenne. Elles ne deviendront pas des zones de chalandise car nous y résisterons...